

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 3.10.1983	Date de révision	Date de mise en application
1. Dénomination de la fonction Réalisateur/réalisatrice de productions MAV		Code fonction 1.06.009	
2. But de la fonction Réaliser et concevoir des documents destinés à l'enseignement ou à l'information, sur supports film ou vidéo. Créer ou adapter des scénarios. Rechercher la documentation texte et iconographique auprès de sources diverses (bibliothèques, musées, etc.). Diriger éventuellement une équipe variée de collaborateurs (opérateurs, monteurs, cameramen, photographes).			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance de l'art théâtral et cinématographique; - la participation à l'étude, avec les enseignants ou les responsables de l'information, des thèmes des réalisations; - la recherche des idées auprès d'organismes de diffusion (cinémathèques, archives diverses, bibliothèques, etc.); - la gestion du budget accordé pour la ou les réalisation(s); - l'appréhension des règles pédagogiques (niveau d'intelligence ou de compréhension de l'élève); - la connaissance des réalisations d'autres centres MAV et coordination éventuelle avec ceux-ci; - l'exécution ou l'adaptation de scénarios en tenant compte des destinataires tant par les éléments retenus que par le style; - la préparation du texte (commentaire) accompagnant les documentaires; - la participation à des colloques sur les moyens audiovisuels aux services de l'enseignement ou à l'information au public; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	D	H	A	G	Cl. max. 15
Points	38	13	42	5	41	Total 139